

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **138 (1993)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

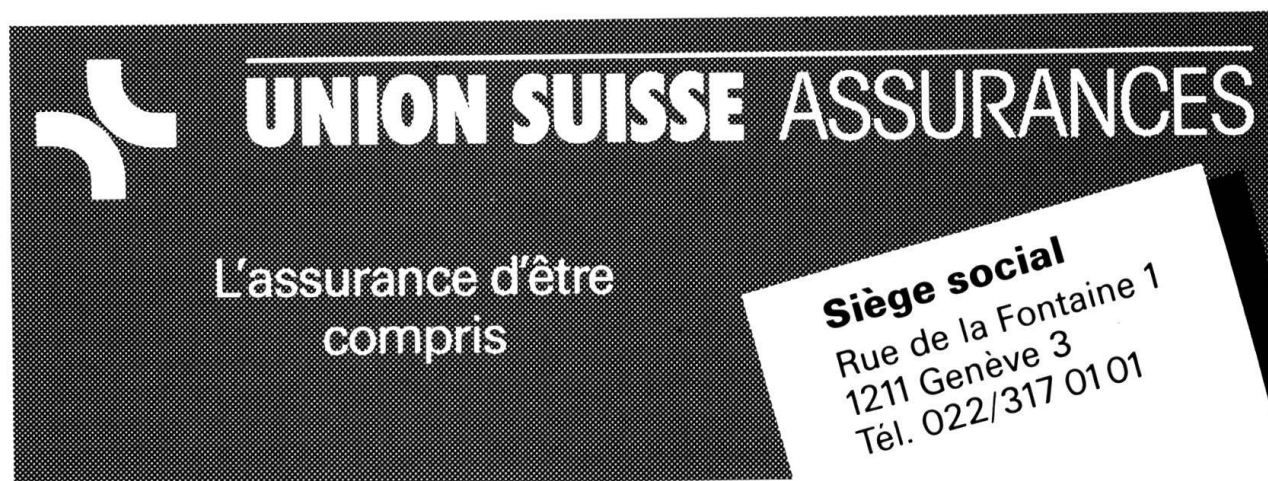
certaines épisodes de la vie privée du fils du général n'ont pas facilité les relations entre Guisan et Pilet. D'autant moins que pendant le service actif, comme d'ailleurs chaque fois au cours de notre histoire, les rapports entre le pouvoir politique et le haut commandement de l'armée, par moments, ont été tendus. Questions de compétences d'abord, insuffisamment réglées par les dispositions légales, questions de prestige aussi. Il est hors de doute que Pilet-Golaz, fort bien renseigné par son réseau de légations à l'étranger, au sein du Conseil fédéral, intervient assez souvent dans le domaine militaire. Guisan pour sa part, dans l'affaire de La Charité-sur-Loire, comme dans sa rencontre avec Schellenberg, a empiété sur le territoire politique. Il n'empêche que le général, dans les relations personnelles avec les membres du Conseil fédéral, n'a pas toujours été traité comme il croyait devoir le mériter. L'exemple du débarquement allié en Normandie en 1944 suffit à le démontrer. Alors qu'on ne tombait pas d'accord quant

à l'importance de la mobilisation partielle qui devait être décrétée, on fit attendre Guisan dans l'antichambre pendant que le Gouvernement siégeait dans une salle à côté.

Les rapports entre les hommes, qu'ils soient notables ou petites gens, s'établissent au gré des situations, des caractères ou encore des humeurs. Où nos autorités politiques et militaires se sont montrées irréprochables, c'est dans une attitude commune face à l'opinion publique. Ceci dans l'intérêt du pays. En raison de la situation périlleuse, une entente affichée demeurerait indispensable.

L'enquête d'Erwin Bucher intéresserait aussi les lecteurs de langue française. D'où la nécessité d'une traduction. Qui tentera le pari? Et n'y a-t-il point d'historiens vaudois qui s'attaqueraient au même personnage?

L.-E. R.



UNION SUISSE ASSURANCES

L'assurance d'être compris

Siège social
Rue de la Fontaine 1
1211 Genève 3
Tél. 022/317 01 01